



Luxembourg, le 27 mai 2019

Circulaire n° 3708

Circulaire

aux administrations communales

Concerne : La refonte de la loi communale : une réforme pour, et avec les communes dans une approche participative. - « Save the date »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'inviter tous les membres du conseil communal au lancement du processus de la refonte de la loi communale, qui aura lieu le 8 juillet 2019 à 18:00 heures au centre de loisirs « Am Sand » à Niederanven.

La refonte de la loi communale, qui s'étalera sur les prochaines années à venir, constitue un des principaux défis du ministère de l'Intérieur, non seulement sur le plan législatif, mais aussi sur le plan pratique. Pour mener à bien ce processus, j'ose compter sur la contribution des communes, ainsi que de tous les actrices et acteurs du terrain.

Lors de cette première rencontre, je saisirai l'occasion pour vous présenter les enjeux, les premières idées et les démarches à suivre pour le processus participatif. La rencontre nous permettra également d'avoir un premier échange de vues sur la réforme.

Une invitation, avec le programme détaillé, vous parviendra dans les semaines à venir. En attendant, je vous prie de bien vouloir diffuser le présent « Save the date » à tous les membres de votre conseil communal.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding